



ADMISSION DES CANDIDAT-E-S NON TITULAIRES D'UN CERTIFICAT DE MATURITE

Le présent document n'a pas force de règlement. Les informations qu'il contient sont susceptibles de modifications.

CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION

Les candidat-e-s titulaires d'un diplôme non conforme aux titres exigés peuvent soumettre leur dossier de candidature s'ils/elles remplissent les conditions suivantes :

- Avoir respecté le délai d'immatriculation arrêté au 30 novembre pour ce type d'admission.
- Être de nationalité suisse ou être titulaire d'un permis de séjour pour activité lucrative en Suisse depuis 3 ans au moins ou d'un permis d'établissement.
- Être âgé de 25 ans révolus au plus tard le 1^{er} septembre, précédant la rentrée universitaire.
- Avoir exercé une activité professionnelle pendant au moins 3 ans ou pouvoir justifier d'une activité équivalente.
- Remplir les conditions nécessaires, spécifiques à chaque faculté, institut, centre ou école énumérés dans le règlement interne relatif à l'admission à l'UNIGE des candidats non porteurs d'un certificat de maturité (lien ci-dessous).

Les candidats qui ne sont pas de langue maternelle française doivent réussir un examen préalable de français.

CONDITIONS D'ADMISSION SPECIFIQUES AUX FACULTES

Certaines facultés acceptent les candidats sur dossier, d'autres, après réussite d'épreuves d'admission.

La Faculté des lettres organise trois épreuves d'admission (voir détail plus loin).

CALENDRIER DE LA PROCEDURE D'ADMISSION

Entre le 1^{er} mars et le 30 novembre : les candidats téléchargent le formulaire de demande d'inscription auprès du conseiller aux études des NPM : <http://www.unige.ch/vae/npm/>.

Les candidats rempliront une lettre de motivation circonstanciée (env. deux-trois pages) qui met l'accent sur leurs motivations.

Février: examen préalable de français pour les candidats non francophones. Le service des admissions leur en communique la date.

Début février: dès réception des dossiers acceptés par l'Administration centrale, la Faculté des lettres organise une séance d'information générale. Les candidats sont convoqués personnellement par écrit (courrier recommandé) dans le courant du mois de février et reçoivent une documentation, ainsi qu'un formulaire qu'ils devront réexpédier dûment rempli par retour de courrier à la Faculté.

Avril: à une date qui leur est communiquée sur le calendrier reçu en février, les candidats sont invités à s'inscrire formellement aux épreuves d'admission.

Entre la mi-mai et fin mai: épreuves. Les dates, heures et salles seront communiquées aux candidats par écrit aussitôt que possible. Les dates des épreuves sont contraignantes et ne peuvent, en aucun cas, être modifiées en fonction d'empêchements des candidats.

Mi-juin: Les candidats reçoivent un courrier les informant de leur réussite ou de leur échec.

Le règlement d'admission des candidats NPM peut être consulté sous ce lien : <http://www.unige.ch/rectorat/static/2016/RIssmatu-2016-PrRentree2017-25oct%2016.pdf>

PARTICIPATION A DES ENSEIGNEMENTS DE LA FACULTE EN PREPARATION AUX EXAMENS D'ADMISSION

Les candidats peuvent suivre quelques **cours magistraux** (CR) de la Faculté avant de se présenter aux examens. Très exceptionnellement, ils pourront participer à un séminaire (SE) si l'enseignant leur en donne l'autorisation, mais ils ne pourront ni présenter des travaux, ni obtenir des attestations.

EPREUVES

Deux épreuves écrites, une épreuve orale.

Les épreuves écrites sont sans relation nécessaire avec les futures disciplines de baccalauréat universitaire des candidats. En revanche, l'épreuve orale portera sur un domaine d'études envisagé.

1. Première épreuve écrite: dissertation – analyse de textes

La dissertation est rédigée en français.

Des lectures préalables sont proposées aux candidats sous forme d'une liste comportant plusieurs "secteurs" (histoire, philosophie, littérature). Les candidats choisissent un secteur et lisent uniquement les oeuvres proposées pour ledit secteur. Cette liste est jointe à la convocation à la séance d'information générale.

Les candidats doivent répondre à quelques questions portant sur les lectures imposées. Les questions sont toutes obligatoires, et la longueur souhaitée pour chaque réponse est indiquée.

L'épreuve dure quatre heures.

La Faculté fournit le papier et les dictionnaires. L'utilisation de dictionnaires personnels n'est pas autorisée. Les candidats peuvent apporter les oeuvres lues à l'examen.

2. Deuxième épreuve écrite: résumé d'un texte en langue vivante étrangère ou version d'un texte de langue classique

Le candidat choisit la langue étrangère (vivante ou classique) qui fera l'objet de l'épreuve. Dans tous les cas, la langue choisie doit figurer au nombre des langues enseignées à la Faculté.

Le jour de l'épreuve, les candidats reçoivent un texte inconnu de trois à quatre pages pour les résumés, et un texte court pour les versions. Les résumés seront d'une page à une page et demi; quelques questions sont également posées.

Pour les langues vivantes, il ne s'agit pas d'une traduction. Le texte proposé et son résumé sont dans la même langue.

Les versions sont faites de la langue classique vers le français.

L'épreuve dure quatre heures.

La Faculté fournit le papier et les dictionnaires des langues choisies (pour les versions, dictionnaires langue classique/français). Les candidats ne sont pas autorisés à utiliser des dictionnaires personnels.

3. Epreuve orale

L'épreuve orale porte sur la lecture de trois livres (ou l'équivalent).

Chaque candidat choisit le domaine de l'épreuve, proposera des livres à un professeur compétent en la matière qu'il contactera après la séance d'information générale, et confirmera le programme de l'examen oral lors de l'entretien préalable ou dans les jours qui suivent.

L'épreuve dure 30 minutes, et les candidats disposent préalablement d'une demi-heure pour préparer la question.

Les candidats peuvent utiliser lors de l'examen les ouvrages et les notes succinctes qu'ils ont rédigées (séance de la Commission d'admission des candidats non porteurs de maturité du 21 mai 2002).

CONDITIONS DE REUSSITE

A l'Université de Genève, la note maximum est 6 et la moyenne, 4. Toute note égale ou supérieure à 5 est définitivement acquise.

Pour réussir les trois épreuves d'admission, le candidat doit obtenir un total de 12.

Une épreuve réussie peut donc en "racheter" une autre. Il n'y a pas de note éliminatoire, ni de coefficient.

L'absence à un examen ou la remise d'une copie blanche entraînent l'annulation de la session.

Les candidats qui souhaitent consulter leurs copies s'adresseront au conseiller aux études.

PUBLICATION DES RESULTATS ET CONFIRMATION D'IMMATRICULATION

Les résultats sont affichés dans les cadres de la Faculté à l'issue de la récapitulation des examens de la session ordinaire de juillet, soit aux environs du 20 juin.

La Faculté avertit officiellement les candidats en leur demandant de confirmer leur intention de s'immatriculer au semestre d'automne de la même année ou de l'année suivante. Les épreuves d'admission réussies restent valables une année.

DEUXIEME TENTATIVE

Les candidats qui décident, après un échec, de se présenter l'année suivante ou ultérieurement **doivent l'annoncer à l'Espace administratif** aux dates prévues pour l'inscription (entre le 15 octobre et le 15 décembre).

CHANGEMENT EVENTUEL DE FACULTE

Un candidat accepté dans une faculté qui souhaite entrer dans une autre faculté devra satisfaire aux exigences spécifiques de cette dernière (épreuves d'admission ou constitution d'un dossier de candidature). En revanche, s'il a obtenu le baccalauréat universitaire d'une faculté, il bénéficie du libre passage pour entreprendre un deuxième diplôme (exception, en vertu du Règlement, de la médecine et de la pharmacie).

Les candidats sont invités à prendre contact le plus tôt possible avec le conseiller aux études.

Le Conseiller aux études

Juillet 2017